



Ecoles communales fondamentales

**Apicoliers 2** : Dir. Patrice Verleye  
Rue Raoul Van Spitael, 37- 7540 Kain  
Tél : 069/22.66.69 – 0498/907 650

Kain, le 25 août 2026

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que l'équipe éducative et moi-même accueillons votre enfant pour cette année scolaire 2026-2027.

Soyez certains que tout le personnel veillera à le mettre dans les meilleures conditions de travail possible et lui souhaite de parfaitement réussir.

Voici quelques détails pratiques importants en ce début d'année scolaire :

- **Horaire des cours**

De 8h50 à 12h et de 13h10 à 16h.

**Il est impératif que les enfants soient à l'heure à l'école, même en maternelles !**

Les arrivées tardives ne peuvent être qu'exceptionnelles. Nous insistons pour que les enfants soient présents à 8h45 et 13h05 au plus tard. Les arrivées tardives nuisent au bon déroulement des cours.

- **Garderies et études**

Une garderie payante est assurée dès 7h chaque matin. L'école reste ouverte jusqu'à 18h tous les jours y compris le mercredi après-midi.

**Nous nous permettons d'insister pour que les parents qui viennent chercher leur enfant à l'étude se manifestent de manière discrète et n'entrent pas en classe afin de garantir un climat de travail efficace pour les enfants.**

- **Repas**

Repas maternel : 3,70 €

Repas primaire : 4,10 €

Le menu ainsi que le bon de commande sont remis à votre enfant à chaque fin de mois.

Attention de veiller à remettre à temps le bon de commande pour les repas complets chaque mois et y indiquer clairement :

- Le nom et prénom de l'enfant
- La classe
- Les jours de repas complet

Le règlement des repas est facturé par l'administration communale.

Attention, chaque repas commandé sera facturé si la rectification n'a pas lieu. En cas d'absence ou de retard à l'école il est impératif de prévenir la direction **par message** (0498/907 650) ou le titulaire de classe avant 9 heures le matin !!!

Attention, il n'est pas possible de commander des repas si le bon de commande n'a pas été rentré !!!

- **Accès aux bâtiments et sécurité**

Par soucis de sécurité, nous vous remercions de respecter scrupuleusement le code de la route.

**Le stationnement, même pour quelques minutes, est interdit devant les grilles de l'école (excepté direction et véhicules de service).**

En général, la place de Kain (à quelques dizaines de mètres de l'école) offre facilement des possibilités de parking.

Nous vous remercions d'attendre vos enfants dans la partie basse des cours de récréation et de limiter vos entrées et sorties des bâtiments le matin comme le soir.

- **Communication**

Le journal de classe (et/ou la farde de communication et/ou le carnet de liaison) est un outil de dialogue entre l'école et la famille. Il est impératif de le consulter chaque jour. Celui-ci doit rester dans le cartable. **Par obligation administrative, une carte d'absence vous sera adressée systématiquement** si votre enfant ne s'est pas présenté à l'école ou s'il est arrivé en retard (primaires et troisième maternelle). Veuillez la remplir et la remettre au titulaire concerné au plus tard le lendemain de l'absence. Des cartes d'absences « type » sont disponibles dans le journal de classe des élèves de primaire et dans le carnet de liaison en maternelles (à découper et remettre au titulaire de classe).

Tous les documents concernant l'école sont disponibles en continu sous l'onglet « documents Apicoliers 2 » du site des Apicoliers ([www.apicoliers2.tournai.be](http://www.apicoliers2.tournai.be))

**Le carnet de renseignement généraux** contient les accusés de réception des documents administratifs. Il doit être restitué dûment complété à la Direction de l'école.

Veillez le compléter soigneusement et signer les différentes pages du carnet. Attention, **le document de prise en charge de soins médicaux concerne uniquement les pathologies spécifiques, lourdes et/ou chroniques** (diabète, asthme, épilepsie, traitement à la rilatine ...).

Les enseignants ne sont pas autorisés à distribuer des médicaments aux enfants pour des maladies courantes (grippe, gastro ...).

D'autres documents sont régulièrement demandés. Merci de veiller à nous les remettre rapidement afin de nous éviter un fastidieux travail de collecte.

- **Justification des absences**

Les absences ne doivent pas être justifiées en première et deuxième maternelles, cependant nous vous remercions de nous prévenir si votre enfant ne vient pas à l'école.

L'enseignement est obligatoire à partir de la troisième maternelle et toute absence ou retard doit être valablement justifié.

**Pour les deux premiers jours et pour les retards occasionnels :** Par une note écrite (carte d'absence, mail ...) qui détaille précisément le motif de l'absence. **Les notes comme « raisons familiales », « vacances » ... ne sont pas acceptées.**

**A partir de trois jours :** Un certificat médical est obligatoire pour justifier une absence pour maladie.

**Attention, tout retard (même de quelques minutes) est considéré comme une demi-journée d'absence et doit faire l'objet d'une justification écrite.**

A partir du 9<sup>e</sup> demi-jour d'absence (ou de retard) non valablement justifiée, **le signalement au service de l'obligation scolaire s'effectue automatiquement .**

Une information plus précise suivra prochainement par rapport à l'absentéisme.

## Dates importantes à noter sur vos agendas

- **Journées pédagogiques (école fermée)**

- Jeudi 8 octobre
- Vendredi 9 octobre

- **Bulletins en primaires**

- Lundi 16 novembre 2026
- Lundi 8 février 2027
- Mardi 11 mai 2027
- Mardi 29 juin 2027

- **Réunions des parents**

1. Section maternelle

- Mardi 8 septembre 2026 (collective - 18 à 19 h)
- Du 1 au 4 février 2027 (individuelle sur horaire)
- Mardi 1 juin 2027 (collective – 18 heures à 19 h)

2. Section primaire

- Lundi 7 septembre 2026 pour toutes les classes (collective)

18h00 : P1-P2

18h30 : P3-P4

19h00 : P5-P6

- Lundi 8 février 2027 : individuelle de 16 heures à 18 heures
- Lundi 28 juin 2027 : P6 - résultats CEB – 18 heures
- Mardi 29 juin 2027 : De P1 à P5, individuelle de 16 heures à 18 heures

Examens ou bilans de fin d'année en primaires (P1 à P5): semaine du 21 au 25 juin

CEB : 21-22-24-25 juin 2027

**Pour rappel : il est possible, tout au long de l'année, de rencontrer les titulaires de classes le matin de 8h30 à 8h50 et le soir de 16h à 16h15 (selon disponibilité) ou sur rendez-vous. La direction reçoit les parents uniquement sur rendez-vous.**

Contact Direction : par message (0498/907 650) ou par mail :

ecole.apicoliers2@tournai.be

- **Festivités**

Vendredi 04 décembre 2026 : Saint-Nicolas

Vendredi 11 décembre 2026 : Festivités de Noël

Vendredi 16 avril 2027 : Festivités de printemps (marche)

Vendredi 11 juin 2027 : Fête scolaire primaires sur le site des Apicoliers 2

Samedi 12 juin 2027 : Fête scolaire maternelles sur le site des Apicoliers 2

- **Matinées de gestion en collaboration avec le comité de parents (9 heures à 12 heures)**

Samedi 7 novembre

Samedi 27 mars

Samedi 5 juin

- **Classes de dépaysement**

Du 29 septembre au 1 octobre 2026 : Classes de Patrimoine tournaisien (M2-M3)

Mars – Avril 2027 (dates à préciser) : Classes de neige (P5)

- **Photographe scolaire**

Lundi 7 septembre : Photos de classe

Mardi 24 novembre : Photos individuelles « Noël »

Lundi 12 avril : Photos scolaires individuelles et familles

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de notre entier dévouement.

Pour l'équipe éducative.

Patrice Verleye. Directeur